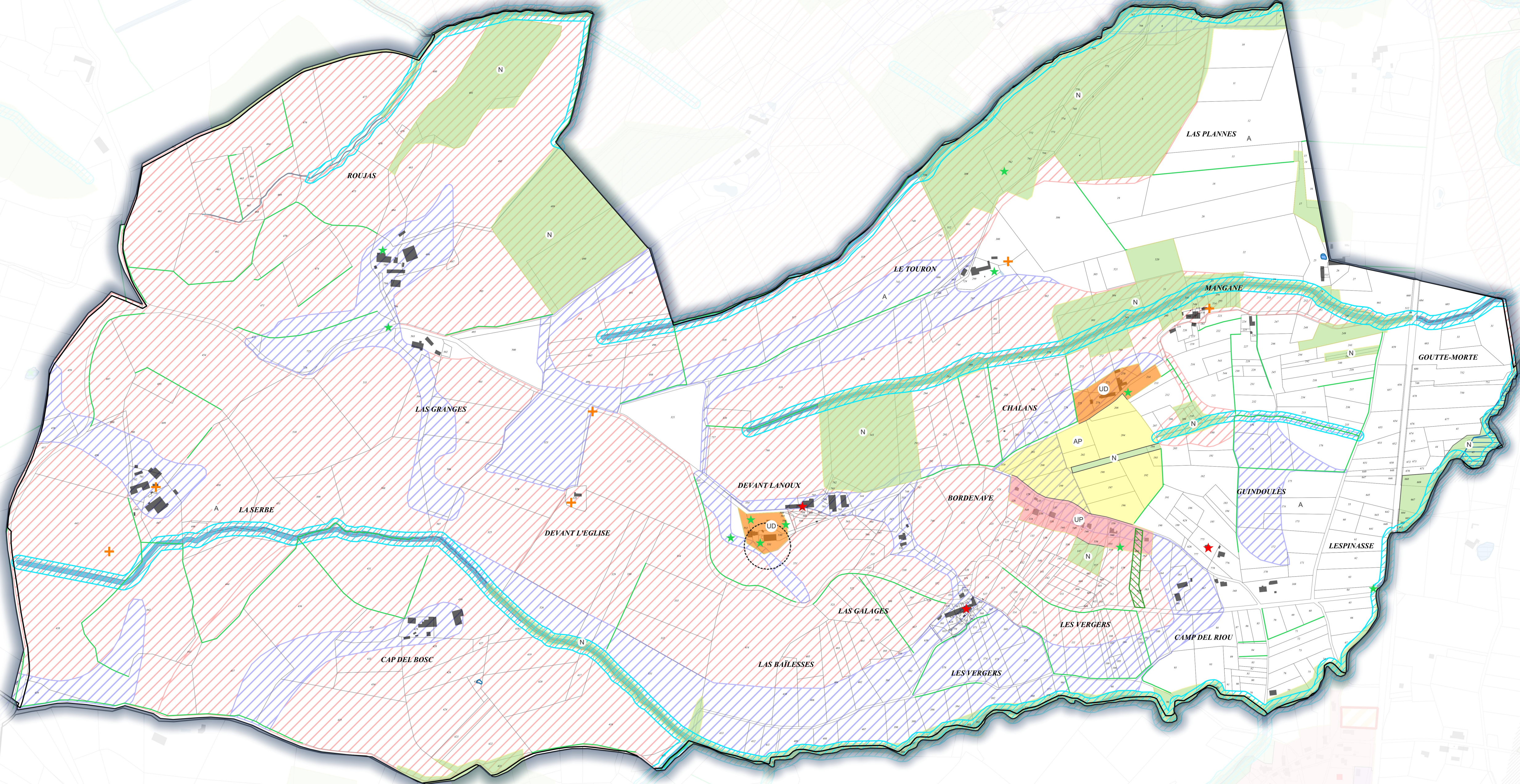
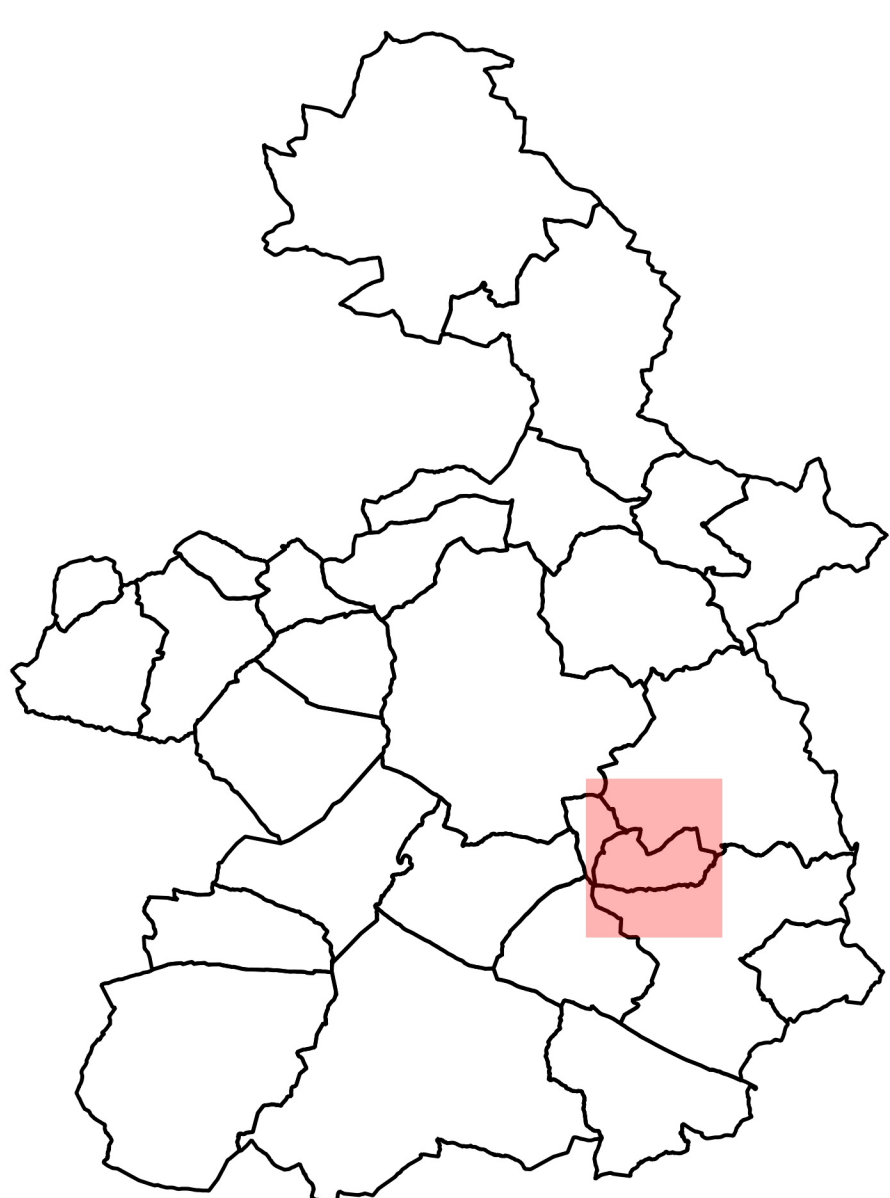
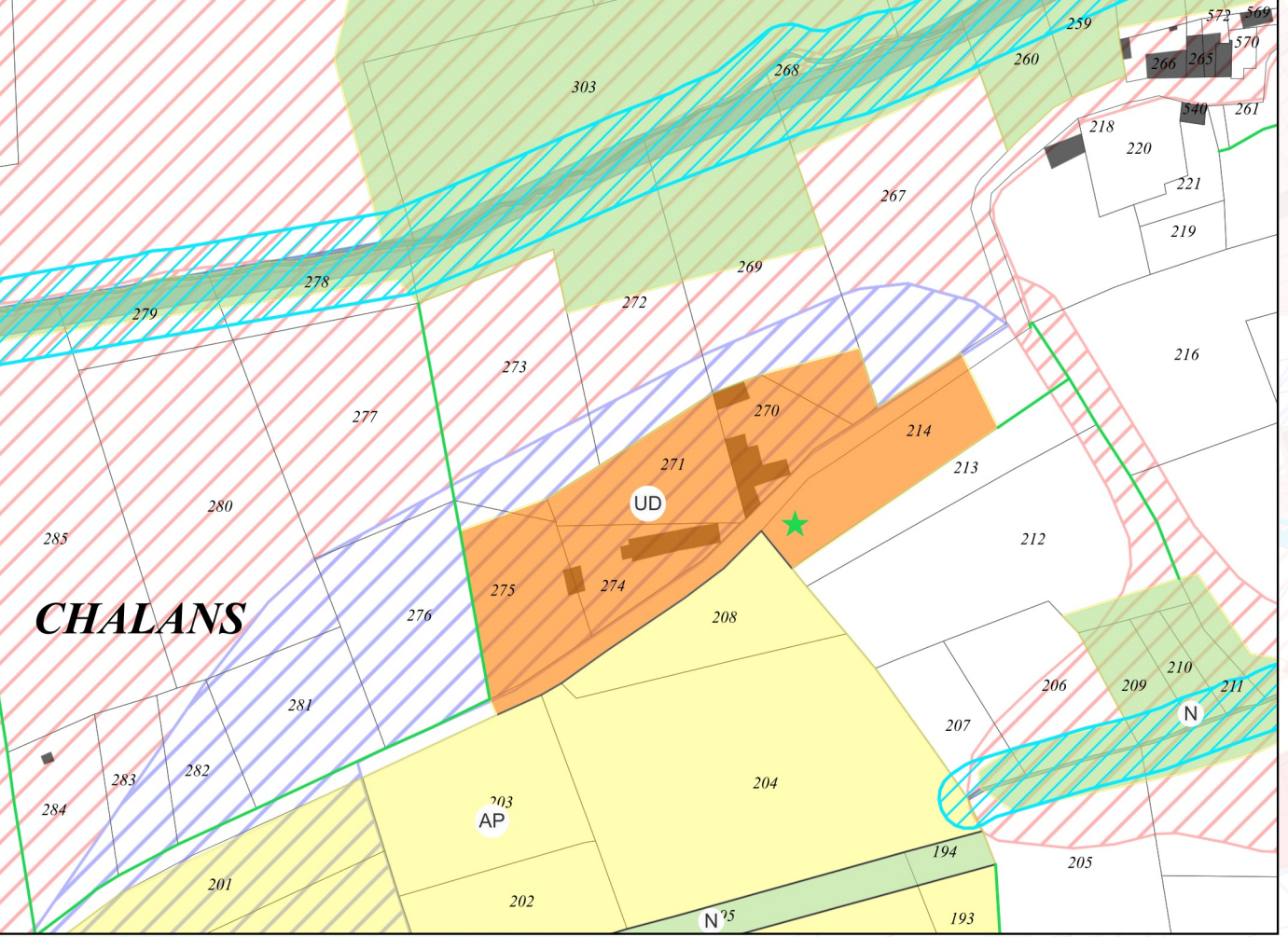
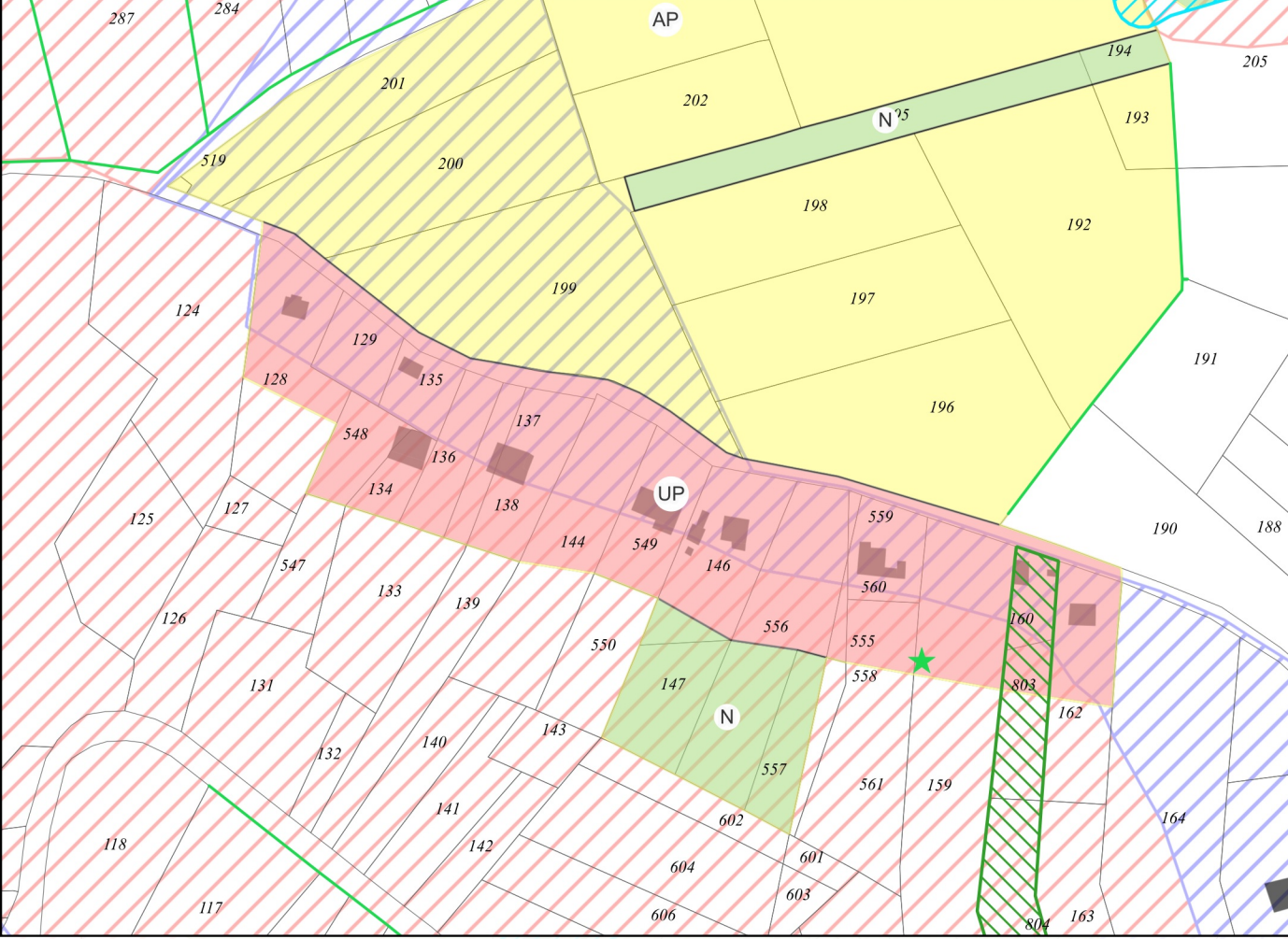
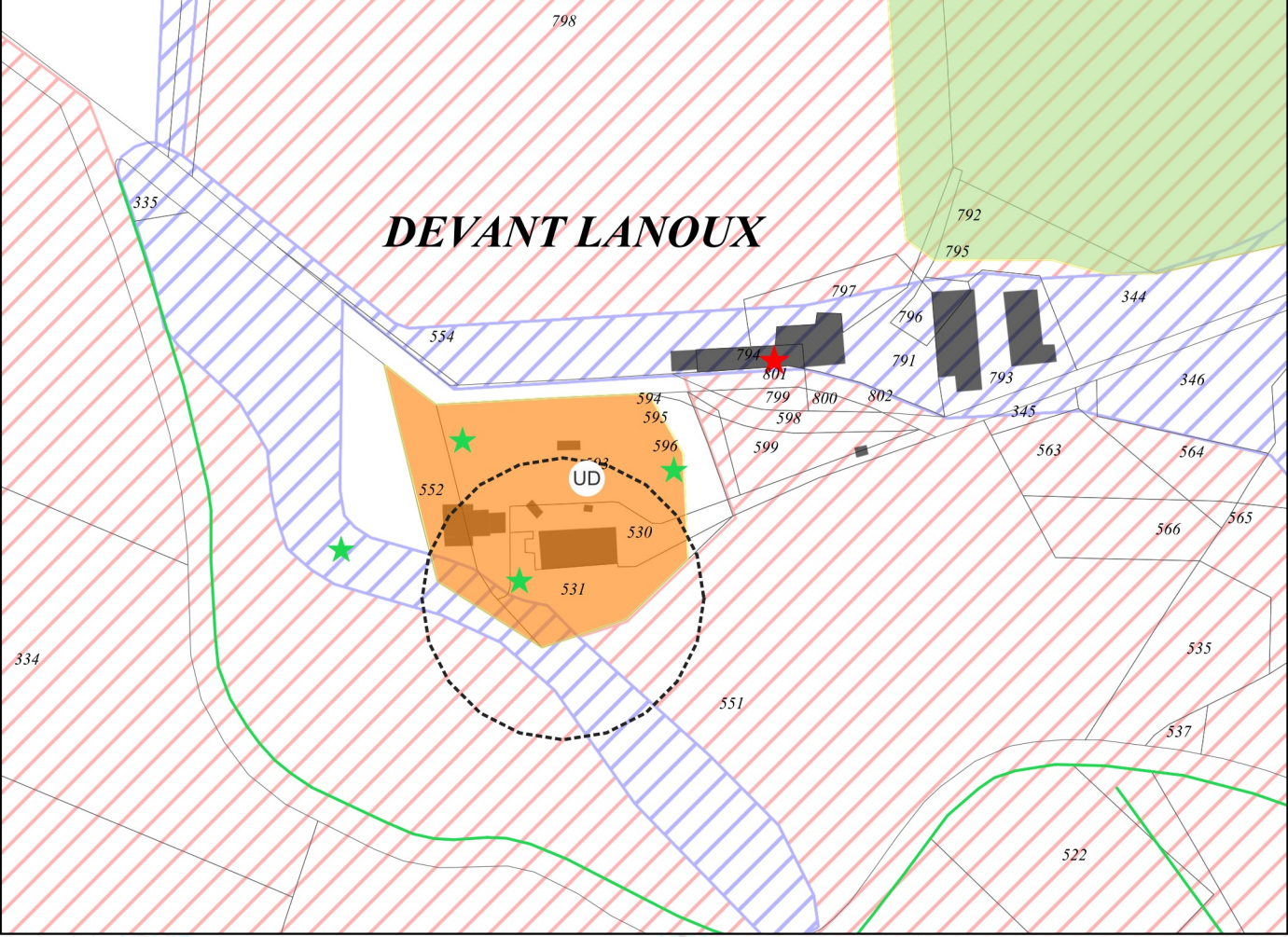




- ZONE URBAINE (U)**
- UC - Centres historiques et tissus anciens des bourgs et villages
 - UP - Tissus urbains périphériques et certains villages et hameaux peu denses
 - UD - Tissus urbains diffus des centres, bourgs et villages et des groupements bâtis isolés
 - UE - Site accueillant les équipements publics et d'intérêt collectif
 - UL - Site accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - ULA - Site de l'Oustal del Carla accueillant des activités de touristiques
 - UX - Secteur de développement des activités économiques
 - UXC - Secteur de développement des activités commerciales
- ZONE A URBANISER (AU)**
- 1AUA - Secteur d'habitat à très court terme
 - 1AUB - Secteur d'habitat à court terme
 - 1AUC - Secteur d'habitat à moyen terme
 - 2AU - Secteur de développement à long terme
 - 1AUE - Secteur de développement d'équipements publics
 - 1AUL - Secteur de développement touristique
- ZONE AGRICOLE (A)**
- A - Zone Agricole
 - AP - Zone Agricole Protégée
 - AL - Sites isolés accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - Aenn - Zone dédiée à la production d'énergies renouvelables
- ZONE NATURELLE (N)**
- N - Zone Naturelle
 - Np - Zone Naturelle Protégée
 - NV - Zone Naturelle correspondant à des jardins d'agrément
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A DES PROJETS D'AMENAGEMENT**
- Emplacement réservé
 - Orientation d'aménagement et de programmation
 - Bâtiment pouvant changer de destination
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE**
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
 - Point de vue
 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architecturaux
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE, AU PATRIMOINE NATUREL ET AUX RISQUES**
- Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Zone d'inconstructibilité liée aux cours d'eau
 - Zones humides
 - Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Atlas des zones inondables**
- Zone impactée par un risque
 - Zone concernée par un risque, se référer au PPR situé en annexe du PLUI
 - Zone bleue
 - Zone rouge
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Linéaire commercial protégé
 - Sentier à conserver ou à créer
- INFORMATION**
- Secteur de carrières au titre de l'article R 151-34 2° du CU
- FOND DE PLAN**
- Bâti
 - Permis de construire autorisés
 - Cours et voies d'eau
 - Plans d'eau
 - Limite parcellaire
 - Communes

PIECE DU PLUI

3.2

P

L

U

i

PLAN

LOCAL

URBANISME

INTERCOMMUNAL

Arize-Lèze

DOSSIER D'APPROBATION

3.2_Règlement

3.2 Règlement graphique
Commune de LANOUX

ARRETE LE
28/02/2024

APPROUVE LE
26/03/2025

Arize-Lèze

Cittanova